

Décision n° 2021-1865
de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes
et de la distribution de la presse
en date du 7 septembre 2021
abrogeant la décision n°2020-0312 en date du 12 mars 2020
autorisant la société Transdev Group Innovation à utiliser des fréquences de
la bande 2,6 GHz TDD pour un réseau mobile à très haut débit pour un besoin
professionnel

L’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ci-après « l’Arcep »),

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après le « CPCE »), et notamment ses articles L. 32-1, L. 33-1, L. 36-7 (6°), et L. 42-1 ;

Vu le code des relations entre le public et l’administration ;

Vu le courrier de Transdev Group Innovation en date du 2 août 2021 ;

Après en avoir délibéré le 7 septembre 2021,

Pour les motifs suivants :

Par la décision n° 2020-0312 de l’Arcep en date du 12 mars 2020, la société Transdev Group Innovation est autorisée à utiliser la bande de fréquences 2575 -2595 MHz pour un réseau mobile pour un besoin professionnel, situé à Rouen (76).

Par un courrier en date du 2 août 2021, la société Transdev Group Innovation a exprimé son souhait de restituer, à compter du 15 août 2021, les fréquences qui lui sont attribuées dans la bande 2,6 GHz TDD à Rouen, notamment « *pour des raisons techniques et économiques* ».

Il résulte de ce qui précède, de l’examen du dossier, et au regard des objectifs de régulation prévus à l’article L. 32-1 du CPCE, notamment de l’objectif de gestion et d’utilisation efficace des fréquences, que rien ne s’oppose dans les circonstances de l’espèce à ce que l’Arcep réponde favorablement à la demande de la société Transdev Group Innovation à compter de la date de la présente décision.

Ainsi, par la présente décision, l’Arcep abroge la décision n° 2020-0312 en date du 12 mars 2020.

Décide :

Article 1. La décision n° 2020-0312 de l'Arcep en date du 12 mars 2020 est abrogée à compter de la date de la présente décision.

Article 2. La directrice générale de l'Arcep est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Transdev Group Innovation et publiée sur le site internet de l'Arcep.

Fait à Paris, le 7 septembre 2021,

La Présidente

Laure de La Raudière